

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUIL. 2019 SLO

ID : 059-245900758-20190627-2019_06_27_04-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Etaient excusés Mme Marie-Angèle Delommez,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Mme Anne Decoster

Finances : Demande de la commune d'Estaires du transfert de Fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 28 mars 2019 relative à l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel (dénommé 2019/75), aide à l'investissement des communes membres,

En date du 20 juin 2018, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de cette délibération d'un montant de 50 euros par habitant (sur la base des derniers chiffres connus de population DGF) sur la durée du mandat.

Dans ce cadre, conformément à la décision municipale du 22 juin 2018 la commune d'Estaires avait sollicité la CCFL afin de recevoir cette aide dans le cadre de travaux d'aménagement de la salle des fêtes sise rue du collège pour un montant de 326 700 euros.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Estaires par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- 325 000 € sollicités dans le cadre de la rénovation de l'église, par délibération du 23 mars 2017
- 130 506 € sollicités dans le cadre de la construction d'une salle de sports, par délibération du 23 mars 2017

C'est donc le Fonds de concours ayant fait l'objet de la délibération du 20 juin 2018 qui avait été activé, conformément à la demande initiale de la commune.

La délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 acceptant ainsi la somme maximale de 326 700 euros dans le cadre du Fonds de concours délibéré le 20 juin 2018 .

Or, par courrier du 27 mai 2019, la commune demande l'annulation de ce versement et sollicite en lieu et place, le Fonds de concours délibéré lors du Conseil communautaire du 28 mars dernier, fixé à 75 euros par habitant soit un montant maximal de 485 000 euros.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil d' :

- AUTORISER le versement à la commune d'Estaires de la somme maximale de 485 000 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- ANNULER la délibération du 14 décembre 2018 allouant à la commune d'Estaires la somme de 326 700 euros dans le cadre du Fonds de concours délibéré le 20 juin 2018 ;
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

